

ORDRE DU JOUR

Dans la continuité de la mise en œuvre de l'adhésion de la CCPIF au syndicat intercommunal VALOSEINE au titre de sa compétence « traitement des déchets ménagers et assimilés », il est demandé aux communes membres d'autoriser la CCPIF à approuver les nouveaux statuts du syndicat intercommunal VALOSEINE.

Il est impératif de délibérer avant le 17 juin 2025, pour adhérer au 1^{er} juillet 2025. Le quorum est impératif.

DEL-2025-024 AUTORISATION AU PRESIDENT DE LA CCPIF
D'APPROUVER LES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT
VALOSEINE.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de ma considération la meilleure.

Le Maire,
Ghislaine HAUETER

